

Sujet : [INTERNET] Re: enquête publique sur les boues épandage - commune de Nort Sur Erdre (44 390)

De : . >

Date : 02/12/2020 13:25

Pour : PREF49 pref-enqpub-metabioenergies-combree <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

je vous confirme bien que notre contribution est destinée aux commissaires enquêteurs.

Avec nos salutations

Le mer. 2 déc. 2020 à 11:46, PREF49 pref-enqpub-metabioenergies-combree <pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr> a écrit :

Bonjour,

Pourriez-vous me confirmer que cette observation est bien destinée au commissaire enquêteur.

Cordialement

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique sur les boues épandage - commune de Nort Sur Erdre (44 390)

De : . :

Pour : pref-enqpub-metabioenergies-combree@maine-et-loire.gouv.fr

Date : 02/12/2020 10:24

Monsieur le Préfet,

L'Association pour la défense du cadre de vie et de l'environnement de la Jacopière - communes de Saint Mars Du Désert et de Sucé Sur Erdre est déclarée le 10 avril 2006 à la Préfecture de Loire Atlantique (n° W442023543).

Elle demeure très soucieuse du respect du cadre de vie et de l'environnement de la vallée de l'Erdre et plus précisément de la région définie avec l'Erdre, les marais de Mazerolles et de Logné.

L'état sanitaire de l'eau potable puisé au Plessis Pas Brunet est depuis longtemps très inquiétant. Pour recouvrer une meilleure qualité de cette eau les élus d'Erdre

et Gesvres se sont engagés dans le PLUi (voté le 18 décembre 2019) à protéger les terrains autour du puisage en y interdisant tous produits phytosanitaires. Les périmètres de protection devaient être redéfinis et étendus.

Monsieur LERAT, président de la Communauté de Communes exprimait cet engagement ainsi :

"Je vous réaffirme l'engagement politique des élus pour la préservation de la ressource en eau et la qualité de l'eau potable : - En premier lieu, nous sommes des citoyens, des parents, des grands parents , habitant le territoire, qui voulons avoir une eau de qualité au robinet pour nous même, nos enfants, nos petits enfants . - En tant que Président de la CCEG responsable de la mise en oeuvre de politiques pouvant participer à l'atteinte de cet objectif - En tant qu'élus et/ou Maires à l'écoute des habitants et de leurs préoccupations sur le sujet Cet engagement s'est notamment traduit dans la motion votée par le Conseil à l'unanimité pour demander au Préfet l'interdiction immédiate de l'usage du 5-métalochlore sur la zone d'alimentation du captage. De nombreuses communes ont également voté cette motion. Il appartient au Préfet d'y donner suite. Je l'ai d'ailleurs relancé à ce sujet pour qu'il précise les actions qu'ils comptent engager. Au-delà de cet engagement politique, la CCEG s'engage concrètement sur ce sujet : - La CCEG exerce déjà depuis longtemps la compétence sur l'amélioration des milieux aquatiques : nous avons mis en oeuvre d'importants programmes de travaux visant à l'atteinte d'un bon niveau écologique de l'Erdre. - La CCEG devient compétente en gestion de l'« eau potable » : au 1/01/2020, Confiée au syndicat Atlantic'eau, nous porterons la nécessité de renforcer les moyens pour mieux protéger les zones de captage. Et nous vous tiendrons, régulièrement informé de nos échanges au sein de cette instance . - La CCEG sera également compétente en gestion des « eaux usées » au 1/01/2020. Un programme d'investissement de 45 M€ sur 10 ans est prévu pour remettre à niveau les stations d'épuration, rénover le réseau afin de diminuer les pollutions - Enfin, en partenariat avec le Conseil Départemental et Atlantic' eau, dans le cadre du PEAN ou de manière directe, la CCEG engage une politique d'acquisition foncière sur ces périmètres pour la mise en place de baux environnementaux. A titre d'exemple, nous avons d'ores et déjà sollicité la préemption sur des terrains situés dans le périmètre. Concernant le PLUi qui est proposé à l'approbation ce soir, un ensemble de modifications a bien été apportées pour renforcer la protection des captages : extension du classement en zone Naturelle, limitation des extensions et même suppression de zones constructibles sur le village du Pas Brunet, inscription d'interdictions règlementaires pour certaines constructions, et inscription de l'arrêté de protection au PLUi s'imposant à tout projet".

L'eau de l'Erdre se dégrade également. L'EDENN en fait régulièrement le constat. Les travaux réalisés limitent seulement cette dégradation.

L'eau sera un bien de plus en plus précieux : l'eau potable issue des puisages du Plessis Pas Brunet, de Mazerolles comme l'eau des ruisseaux et des rivières,

Monsieur le Préfet, il est urgent de prendre des décisions fermes d'interdiction d'épandage de produits phytosanitaires, de boues en provenance des stations d'épuration et des centrales de méthanisation dans les milieux sensibles (création de baux environnementaux) et de mettre fin à des projets comme la zone industrielle de La Jacopière (situé dans un bassin versant des marais et de l'Erdre).

